

RÈGLEMENT INTÉRIEUR - SAISON 2026-2027

1 CHAMP D'APPLICATION

Le présent règlement a pour but de fixer les points non prévus par les statuts et d'assurer le bon fonctionnement de l'association. Il s'applique à tous les membres, entraîneurs, adhérents et visiteurs. La pratique de la Boxe anglaise, du Muay Thaï, du MMA et du Grappling exige une discipline rigoureuse et un respect mutuel absolu.

2 CONDITIONS D'ACCÈS ET DOSSIER ADMINISTRATIF

Nul ne peut s'entraîner s'il n'a pas fourni un dossier complet comprenant :

- Fiche d'inscription dûment remplie.
- Cotisation annuelle acquittée (aucun remboursement ne sera effectué en cours d'année, sauf cas de force majeure validé par le bureau).
- Certificat médical de moins d'un an mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique des sports de combat concernés, y compris en compétition.
- Autorisation parentale pour les mineurs.

3 ACCÈS ET HORAIRES

- L'accès aux entraînements est réservé aux membres à jour de leur cotisation et ayant fourni un dossier complet (certificat médical inclus).
- Les adhérents doivent respecter scrupuleusement les horaires de début et de fin de séance. Tout retardataire pourra se voir refuser l'accès au cours par l'entraîneur pour ne pas perturber la séance.

4 RESPONSABILITÉ ET ACCOMPAGNEMENT DES MINEURS

Arrivée et dépôt : Les parents (ou représentants légaux) doivent impérativement accompagner leur enfant jusqu'à la salle d'entraînement. Ils doivent s'assurer de la présence de l'éducateur responsable avant de laisser l'enfant.

- L'association décline toute responsabilité si l'enfant est déposé seul sur le parking ou à l'entrée du bâtiment alors que le cours n'a pas commencé ou que l'entraîneur est absent.
- Fin de séance et récupération : Les parents s'engagent à récupérer leur enfant ponctuellement à l'heure exacte de la fin du cours.
- Passé l'horaire de fin de séance, l'enfant n'est plus sous la responsabilité de l'association.
- Si un enfant est autorisé à quitter le club seul, une autorisation écrite de sortie autonome signée par les parents doit être impérativement fournie lors de l'inscription. À défaut, l'enfant ne sera confié qu'à ses représentants légaux.
- Retards répétés : En cas de retards systématiques des parents pour récupérer leur enfant, le Bureau se réserve le droit de prononcer une sanction allant de l'avertissement à l'exclusion temporaire du mineur, afin de ne pas pénaliser l'organisation des cours suivants ou la vie personnelle des entraîneurs.

5 HYGIÈNE ET PRÉVENTION SANITAIRE

La proximité physique impose des règles d'hygiène strictes :

- Hygiène corporelle : Douche obligatoire avant ou après l'entraînement selon les besoins. Ongles des mains et des pieds coupés très courts (impératif en Grappling/MMA pour éviter les griffures).
- Propreté du tapis : L'accès au tatami se fait exclusivement pieds nus. Le port de claquettes/sandales est obligatoire pour tout déplacement hors du tapis (vestiaires, sanitaires).

RÈGLEMENT INTÉRIEUR - SAISON 2026-2027

- Pour la boxe anglaise, le port de chaussures adaptées est obligatoire.
- Infections : Tout adhérent présentant des signes d'infection cutanée (staphylocoque, mycose, herpès circiné) doit impérativement s'abstenir de s'entraîner jusqu'à guérison complète.

6 TENUES ET ÉQUIPEMENTS SPÉCIFIQUES

Le pratiquant doit se présenter avec une tenue propre et adaptée à sa discipline :

Discipline	Tenue requise	Équipements de sécurité obligatoires
Boxe anglaise	Short / pantalon sport, T-shirt	Gants, bandages, protège-dents, casque, coquille, protège-poitrine pour les femmes.
Muay-Thai	Short de boxe thaï, T-shirt / Rashguard	Gants, bandages, protège-dents, casque, coquille, protège-tibias, coudières.
MMA	Short de combat (sans poches ni zips), Rashguard	Mitaines de MMA, bandages, protège-dents, casque, coquille, protège-tibias.
Grappling	Short de combat, Rashguard	Protège-dents, coquille, protège-oreilles.

Note : Le port de bijoux (bagues, piercings, montres, colliers) est strictement interdit durant les cours.

7 SÉCURITÉ ET DISCIPLINE DE COMBAT

- L'entraîneur est seul maître à bord : Ses consignes doivent être appliquées immédiatement sans discussion.
- Maîtrise de l'impact : Le « Hard Sparring » (combat appuyé) est interdit sans l'accord explicite et la surveillance de l'entraîneur. Les pratiquants doivent adapter leur force au gabarit et au niveau de leur partenaire.
- Le signal d'abandon : En MMA et Grappling, le signal d'abandon (taper deux fois sur le partenaire ou le tapis, ou signal verbal « Stop/Tap ») doit entraîner l'arrêt immédiat de toute technique de soumission ou de frappe.
- Interdiction des coups prohibés : Les techniques dangereuses interdites en compétition (coups de tête, doigts dans les yeux, saisie des doigts, etc.) sont formellement prosrites.

8 COMPORTEMENT ET ÉTHIQUE

- Code d'honneur : Le pratiquant s'engage à faire preuve d'humilité et de fraternité. Le club est un lieu d'apprentissage, pas un champ de bataille.
- Respect d'autrui : Toute insulte, geste déplacé ou comportement agressif envers un partenaire, un entraîneur ou un dirigeant entraînera une sanction immédiate.
- Maîtrise de la force : En sparring, la puissance doit être adaptée au niveau du partenaire. « On travaille ensemble, on ne se bat pas contre. »
- Respect des locaux : Le matériel (sacs de frappe, paos, boucliers, etc.) doit être respecté et rangé après chaque séance.
- Usage hors du club : L'utilisation des techniques apprises en dehors du cadre du club (sauf cas de légitime défense) est une cause d'exclusion immédiate et définitive.

9 RÉSEAUX SOCIAUX ET DROIT À L'IMAGE

- Les prises de vues (photos/vidéos) durant les cours sont soumises à l'autorisation de l'entraîneur.
- Toute publication dégradante pour l'image du club ou d'un autre membre sur les réseaux sociaux fera l'objet d'une procédure disciplinaire.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR - SAISON 2026-2027

10 RESPONSABILITÉ EN CAS DE VOL

- L'association décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objets personnels dans les vestiaires. Il est conseillé de ne pas apporter d'objets de valeur.
- Le port de bijoux (bagues, boucles d'oreilles, piercings, montres) est strictement interdit durant les cours pour éviter les arrachements et les coupures.

11 SANCTIONS

Tout manquement au présent règlement pourra donner lieu à :

1. Avertissement oral.
2. Exclusion temporaire prononcée par l'entraîneur ou le bureau.
3. Exclusion définitive pour faute grave (violence volontaire, non-respect répété des règles de sécurité, comportement portant préjudice à l'association), sans remboursement de la cotisation.

Fait au Blanc-Mesnil, le 9 mai 2026

BMS Fight Academy

Signature / cachet